

Emplacement de camping

Le forfait 2 personnes comprend l'emplacement pour une tente ou une caravane et un véhicule ou un camping-car, l'accès aux infrastructures d'accueil et sanitaire. Les emplacements se louent jusqu'à 12 h. Arrivée libre en hors saison et à partir de 14h juillet-août. Pour tout départ après 12 heures, une nuit supplémentaire est facturée. 5 personnes maximum sont autorisées par emplacement.

Hébergement locatif

Les arrivées se font à partir de 15h et les départs avant 10h. Le matériel de chaque locatif fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler dans les 24h toute anomalie. Tout équipé, seul l'apport du linge de maison et le nettoyage au moment du départ sont à la charge du client. Les locations sont louées aux personnes nommément inscrites sur le contrat de location (enfant(s) et bébé(s) inclus), le camping se réserve le droit de refuser l'accès à la location à toute personne supplémentaire.

Règlement du séjour

A réception de votre acompte et contrat, nous vous envoyons en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. L'acompte à verser est de 30% du montant total du séjour. Il sera déduit du coût global du séjour. Le solde sera réglé à l'arrivée. Une prolongation de séjour n'est possible qu'après autorisation du camping. Les chèques vacances sont acceptés.

Cautions

A l'arrivée : 250 € pour le mobilier et 45 € pour le forfait ménage (locatifs) ; 20 € pour le badge de la barrière d'entrée. Elles vous seront restituées après inventaire et état des lieux le jour de votre départ ou dans les 48 heures, déduction faite des éventuelles pertes ou dégradations diverses. Si la location n'est pas rendue dans le même état de propreté qu'à l'arrivée, la caution sera retenue.

Animaux

La présence d'un animal (sauf chien de 1ère et 2ème catégorie) est tolérée avec supplément. L'animal devra être tenu en laisse dans le camping et les déjections devront être ramassées. L'animal ne pourra être laissé seul sur l'emplacement. Tout manquement à ces règles pourra être sanctionné d'exclusion. Les propriétaires d'animal doivent pouvoir présenter les certificats de vaccination.

Assurances

Il appartient au client de s'assurer et la direction décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, etc..., et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client.

Annulation – Interruption du séjour

Le camping le Vieux Vallon vous conseille de souscrire une assurance Annulation et Interruption. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

En cas d'annulation du camping pour des raisons qui lui sont propres, à l'exception de cas de force majeure, le client sera remboursé de toutes les sommes versées. Du fait du client : plus de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte sera retenu, moins de 30 jours avant le début du séjour, tous les versements seront retenus. Pour tout retard non signalé, la location devient possible 24h après la date d'arrivée prévue, passé ce délai, la réservation sera annulée et les versements resteront acquis au camping. En cas de départ anticipé, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement hormis la caution.

Litiges

Toute réclamation éventuelle à la suite d'un séjour devra être formulée par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivant votre séjour.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping Vieux Vallon. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : www.medicys.fr ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice – 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris

Tout campeur doit se conformer au règlement intérieur affiché à la réception.